

Eric Zemmour saisit la Cour Européenne des Droits de l'Homme



Le polémiste veut faire intervenir la juridiction européenne dans le cadre de sa condamnation pour provocation à la haine.

Avec Atlantico
Rédaction

Le geste est plutôt ironique. Eric Zemmour, pourfendeur de la "République des juges" et opposant à une juridiction supranationale, saisit la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Le polémiste, condamné pour "provocation à la haine religieuse" après son passage dans l'émission « C à vous » le 6 septembre 2016, veut faire casser sa condamnation.

Sur le plateau de l'émission C à vous, il avait notamment déclaré que les musulmans devaient choisir entre "l'islam et la France". Il avait également affirmé qu'il y avait "depuis 30 ans une invasion" en France, où se jouait dans "d'innombrables banlieues" une "lutte pour islamiser un territoire".

Confirmé le 17 septembre par la Cour de cassation, sa condamnation estime qu'il s'agit d'une exhortation implicite à la haine. Son avocat maître Beauquier déplore une "atteinte à la liberté d'expression". Il ajoute que leur recours "pose la question suivante : la France laisse-t-elle encore à quelqu'un le droit d'être un polémiste ?".